

Image not found or type unknown



Qui doit regler les Travaux de voirie

Par **vinz**, le **07/04/2013 à 17:38**

[fluo]bonjour[/fluo]
la mairie construit un lotissement derrière chez moi et veut que je paye les travaux de voirie qui m'offrent un accès par l'arrière. en a-t-elle le droit?
merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **07/04/2013 à 17:50**

bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)

Par **trichat**, le **08/04/2013 à 11:48**

Bonjour,
Si vous disposez déjà d'un accès à une voirie publique, pourquoi la mairie vous obligerait-elle à disposer d'un deuxième accès?
Y-a-t-il des questions de sécurité liées à votre accès actuel?
Si votre propriété actuelle ne s'intègre pas dans ce nouveau lotissement, vous pouvez refuser ce nouvel accès et en conséquence ne pas participer à son financement.
La mairie peut ensuite vous mettre en demeure d'accéder à sa demande; alors vous disposerez d'un délai de deux mois pour contester devant le tribunal administratif cette décision faisant grief.
Cordialement.